

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 17 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, dix-sept octobre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Courlandon dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence de Monsieur Philippe MERIAUX, Maire.

Étaient présents : Madame et Messieurs les membres en exercice.

Etaient absents : M. Delagrangé Pierre.

Mme Mauvezin Frédéric a donné un pouvoir à M. Morel Patrice.

Monsieur Patrice MOREL a été élu secrétaire de séance

## **I – LECTURE DU DERNIER COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Après lecture du compte rendu de la précédente réunion du conseil du 5 juin 2019, aucune remarque n'a été formulée.

Il est adopté à l'unanimité

## **II – COMPTE-RENDU AUX PARTICIPATIONS AUX DIFFERENTES REUNIONS**

1) M. Landragin et M. Dessoye ont assisté à une réunion du syndicat des eaux de Fismes, il n'y a pas de remarques spéciales à faire.

2) M. Mériaux a assisté le mercredi 16 octobre à une conférence territoriale à Fismes :

a) il nous a été présenté les travaux d'une commission qui travaille sur l'évolution et l'amélioration des travaux des différentes commissions et réunions diverses et sur le choix des thèmes des conférences territoriales qui seront plus axés sur les thèmes concernant le territoire. Les thèmes concernant plus généralement la Communauté Urbaine seraient abordés en conseil des maires.

b) une demande d'amélioration sur le calendrier des réunions est demandée également.

c) une étude de faisabilité va prochainement commencer pour le projet de construction d'une piscine dans l'ouest de la Communauté Urbaine (à savoir choix d'une piscine simple ou de bassin ludique, son emplacement, son importance et estimation des coûts).

## **III – TRAVAUX RUE DE VENDIERES**

Le problème d'évacuation des eaux pluviales de cette rue n'est toujours pas résolu par le service d'assainissement du Grand Reims (l'éventualité de réaliser des puisards est abandonnée).

Les travaux risquent de s'arrêter après les travaux d'enfouissement des réseaux éclairage public et Telecom actuellement en cours réalisés par la Sté DRTP pour le SIEM.

La mairie a été informée le 14 octobre que contrairement à ce qui avait été dit, il n'y a pas de fourreaux existants tout au long de cette rue. Ce qui va obliger l'entreprise à réaliser des tranchées sur une très grande partie. Un arrêté municipal a donc été pris pour interdire la circulation dans cette rue pendant la journée.

Une copie de cet arrêté a été distribuée dans les boîtes aux lettres pour prévenir les habitants de ce dérangement.

L'éventualité de réaliser des puisards est abandonnée.

#### **IV – TRAVAUX RUE DU VIEUX CHÂTEAU ET DEMANDE DE SUBVENTION**

Les travaux d'enfouissement sont presque terminés.

Le conseil municipal a accepté le projet des travaux de la rue du vieux château lors du conseil du 21 février 2019.

M. le maire demande donc l'accord du conseil pour demander des subventions à la fois au département et à l'Etat.

Après discussion le conseil municipal délibère et accepte de demander ces subventions et charge M. MERIAUX de présenter ces dossiers.

#### **V – RAPPORT D'ACTIVITE 2018 DE LA CUGR ET DELIBERATION**

M. le maire présente le rapport d'activité de la Communauté Urbaine du Grand Reims (CUGR) au conseil municipal.

Après quelques commentaires, le conseil délibère et adopte ce rapport à l'unanimité moins une voix (M. DESSOYE vote contre).

#### **VI – PROJET DE MICRO-CRECHE**

M. le Maire a reçu en mairie fin aout Mme Barrachin qui est venu lui présenter un projet d'installation d'une micro-crèche. Elle lui a laissé une documentation.

Une habitante du village Mme Vandembrouck avait quelques temps auparavant fait part à M. Mériaux d'un projet identique. (Voir plus loin dans les interventions des auditeurs)

Dans les deux cas, il s'agirait soit de faire construire soit d'acheter une maison et de la transformer pour accueillir une dizaine d'enfants

Le conseil n'a pas de décision à prendre sur ce type de projet et ne voit pas d'inconvénient à la création d'une micro-crèche dans le village.

#### **VII – RAPPORT D'ACTIVITE 2018 DU CLECT et DELIBERATION**

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 10 septembre dernier et nous a transmis son rapport.

Les évolutions de ces charges transférées pour notre commune sont le transfert des charges du périscolaires pour la somme de 4182 € et des charges d'entretien des bornes incendie pour la somme de 40 €. L'attribution de compensation que notre commune versera à la Communauté Urbaine passera donc de 41 259 € à 45 481 €

Après discussion le conseil municipal délibère :

- 1) il adopte le montant de l'attribution de compensation définitive pour 2019.
- 2) il approuve le rapport du CLECT.

#### **VIII – INFORMATION SUR LE PLU**

Le cabinet Géogram devait nous transmettre des éléments d'information suite à la dernière réunion. Nous n'avons rien reçu. Mais cela ne retarde pas l'évolution du dossier.

L'étude environnemental est toujours en cours et c'est cette étude qui a provoqué le retard important sur la finalisation de notre PLU.

#### **IX – TERRAIN M. VILLAR : INFORMATION et SUBVENTION**

M. le Maire informe le conseil que la signature chez le notaire aura lieu le lundi 21 octobre.

La Communauté Urbaine nous a attribué une subvention de 12 500 € pour ce projet.

Dès que nous pourrons nous procéderons à un premier nettoyage pour voir l'importance des travaux à envisager.

## **X – INSTALLATION D'UN REDUCTEUR DE BRUIT A LA SALLE DES FETES**

Un acousticien (la Sté            a proposé à la commune une étude complète sur l'installation d'un réducteur de bruit dans la salle des fêtes. Le devis se monte à  
Après discussion le conseil décide à l'unanimité de consulter d'autres entreprises afin de pouvoir comparer les offres.

## **XI – CONVENTION DE DENEIGEMENT**

Une convention de déneigement a été signée par M. le Maire avec le département et M. Petit.  
Cette convention reprend les mêmes termes que la précédente.

## **XII – QUESTIONS DIVERSES**

1) La commune a acheté une armoire frigorifique de type collectivité pour la salle des fêtes. Il nous reste les deux anciens réfrigérateurs. M. Mériaux propose de les rénover à minima (coût environ 200 €) et de les donner à des associations. Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité.

2) Il est demandé à M. le Maire de redemander le changement du poteau indiquant notre village qui est au carrefour avec la RN 31, en effet ce poteau qui a été modifié est toujours trop bas et il gêne fortement à la visibilité lorsque nous tournons à gauche sur la RN 31.

3) La parole est donné aux auditeurs libres :

a) Mme Vandembrouck est intervenu lors de l'information sur la micro-crèche car elle a aussi ce type de projet qui ne pourra se faire que si il y des terrains ou des maisons à vendre dans le village.

b) M. Lavoye est intervenu dans le courant du conseil pour nous informer de son mécontentement sur les dégâts occasionnés sur les cailloux blancs qu'il a mis en place devant son mur extérieur. Ses propos ont été très virulents, il n'y a pas eu moyen de discuter vu l'énervement de cette personne. Il a précisé qu'il ne ferait rien pour faciliter les travaux en cours pour l'enfouissement des réseaux. M. Mériaux l'a prévenu des risques qu'il encourait à ne pas respecter l'arrêté pris par la mairie. La discussion s'est arrêtée du fait du départ de M. Lavoye.

c) M. et Mme MODAINE nous ont de nouveau signalé les mauvaises odeurs devant leur habitation dans la rue des Mauvaises femmes. M. Mériaux avait déjà demandé des conseils au service d'assainissement de la CU et il lui avait été répondu du manque de profondeur du regard pour permettre l'installation d'un dispositif anti odeurs. Certains conseillers restent sceptiques sur l'explication et M. Mériaux fera venir une entreprise afin d'avoir l'avis d'un professionnel.

d) Mme Jacotin a demandé des précisions sur les travaux en cours dans la rue de Vendières e leur durée. M. le Maire y a répondu.

La séance est levée à 20 h 15

AUDITRICES ou AUDITEURS LIBRES :

Mme Jacotin, M. Lavoye, Mme Vandembrouck et Mme et M. Modaine.